Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Administration **Sous-direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales** **Bureau de la Formation Continue** **Adresse : 78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP** **Suivi par :** Stéphane ARCHE **Tel : 01.49.55.81.35** **Fax : 01.49.55.59.31** **Réf. Interne : N2004SA02**	**NOTE DE SERVICE** **DGA/SDDPRS/N2004-1271** **Date: 05 octobre 2004**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes: 3

Objet : formation « accueil des nouveaux informaticiens au M.A.A.P.A.R. »

MOTS-CLES : formation informatique

Destinataires	
Pour exécution : Administration Centrale Services déconcentrés	Pour information : Organisations syndicales

Contexte :

Tous les ans un certain nombre de nouveaux agents sont affectés sur des postes pour exercer des fonctions informatiques au sein des différents services et directions du ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales (M.A.A.P.A.R).

L'origine de ces agents est diverse. Il s'agit en particulier :

- d'agents en mobilité interne qui s'orientent vers l'informatique
- d'agents issus de dispositifs de formation initiale comportant une option informatique (formation de ITA Management des systèmes d'information à l'ENITA de Bordeaux et formation d'ARSI à l'INFOMA)
- d'agents issus de recrutements externes tels que les attachés analystes de l'IRA de Lille et les agents issus du ministère de la défense.

Afin de faciliter l'intégration de ces agents, et tout particulièrement ceux issus d'un recrutement externe, le bureau de la formation continue, en collaboration avec la Sous-Direction des Systèmes d'Information (S.D.S.I.) leur propose une formation d'accueil.

Cette formation a pour objectif de présenter l'ensemble de l'organisation du système d'information du MAAPAR, les projets qui concourent à sa structuration, les équipes qui les conduisent et les différentes instances de décision.

Elle s'adresse donc prioritairement et spécifiquement aux agents correspondant aux profils définis ci-dessus, mais peut également être ouverte, sous réserve de places disponibles, à tout agent occupant des fonctions informatiques et qui souhaiterait compléter ses connaissances sur le sujet proposé.

Calendrier :

Cette formation est scindée en deux modules.

- un module de 3 jours à PARIS du 17 au 19 novembre 2004.
  Code EPICEA : **70986**
  Objectifs: connaître :
  - les missions et l'organisation du MAAPAR
  - l'organisation du système d'information du MAAPAR
  - les missions et l'organisation de la SDSI
  - les missions du Conseil des Systèmes d'Information
  - les équipes informatiques de Paris et les projets qu'elles conduisent

- un module de 2,5 jours à TOULOUSE du 6 au 8 décembre 2004.
  Code EPICEA : **70987**
  Objectifs: connaître :
  - les missions et l'organisation du CERI de Toulouse
  - les équipes informatiques de Toulouse et les projets qu'elles conduisent

Le programme de ces sessions est détaillé en ***annexe I***.

Modalités pratiques :

- Les inscriptions se font par l'intermédiaire des deux fiches d'inscription fournies en ***annexe II et III***

- Les frais de déplacement et de séjour de cette formation sont à la charge des services.

Cas particulier des attachés analystes : pour ces agents, cette formation s'intègre dans le dispositif statutaire appelé « d'adaptation à l'emploi ». Ils devront inscrire ces 5,5 jours de formation dans le cadre de leur parcours individuel de formation dont les principes leur seront présentés lors du module d'accueil des nouveaux attachés des 8 et 9 novembre 2004. A ce titre les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge.

Cas particulier des techniciens intégrés dans le cadre de la loi « 70/2 » : pour ces agents, cette formation s'intègre dans le dispositif « d'adaptation à l'emploi » des TSSMAP. Ils devront inscrire ces 5,5 jours de formation dans le cadre de leur parcours individuel de formation dont les principes leur seront présentés lors du module d'accueil du 30 novembre au 2 décembre 2004. A cet titre les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge.

Contact :

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter au bureau FORMCO, Stéphane ARCHE (stephane.arche@agriculture.gouv.fr - 01.49.55.81.35)

Le Sous-Directeur du Développement Professionnel
et des Relations Sociales,

Philippe de CHAZEAUX

Annexe I

Session du 17 au 19 Novembre 2004 – PARIS
Programme et planning prévisionnel

Mercredi 17 Novembre	Jeudi 18 Novembre	Vendredi 19 Novembre
9h30 – 11h30 : Le MAAPAR et les directions d'administration Centrale (M. BURBAN – Sous-Directeur de la Modernisation des Services) **11h30 – 12h00 :** La formation continue (Stéphane ARCHE) **14h00 – 15h30 :** La Sous Direction des Systèmes d'Information (Olivier MORZELLE – Sous Directeur des Systèmes d'Information) **15h30 – 17h30 :** La Mission du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (Rémi LAFOREST – Yann BRICE)	**9h00 – 10h30 :** Le Conseil des Systèmes d'Information (Yvon NASSIET – Président du CSI) **10h30 – 12h00 :** La Mission de Structuration du Système d'Information (Hervé MORANDI) **14h00 – 14h45 :** Le Bureau des Technologies et des Services de Télécommunications (Patrick BOURGUET) **14h45 – 15h45 :** La Mission de Gestion des Aides (Olivier DENAIS) **15h45 – 16h45 :** Le Centre d'Ingénierie des Systèmes d'Information (Frédéric DAMIENS – Chef du CISI) **16h45 – 17h30 :** Département Vétérinaire (SIGAL, TRACES, BNESST, CIS, GEOSIGAL) (Francis DEMOLLIEN)	**9h00 – 9h45 :** Département gestion des ressources humaines (EPICEA, AGORHA, Interface agent) (Lamia KORT) **9h45 – 10h30 :** Département système (STRADA, AGRICOLL, CONTINUUM) (Philippe BAUX et Frédéric DAMIENS) **10h30 – 11h15 :** Outils de gestion (MATISSE, NEPTUNE, THEMIS) (Brigitte RAINGEARD) **11h15 – 12h00 :** Eléments de procédure budgétaire (Frédéric DAMIENS) **14h00 – 15h00:** AGRICOLL (Kamel DJERBI et El-Houssaine BAJJI) **15h00 – 16h00:** Référentiels nationaux : BDNU-BDNI (Yves BILLON)

Session du 6 au 8 décembre 2004 – TOULOUSE
Programme et planning prévisionnel

Lundi 6 Décembre	Mardi 7 Décembre	Mercredi 8 Décembre
14h00 – 14h30 : Présentation générale des missions et de l'organisation du CERI (Denis CHABANEL – Chef du CERI) **14h30 – 15h30 :** Département exploitation **15h30 – 17h00 :** Département information géographique	**9h15 – 10h15 :** Département protection des végétaux **10h15 – 11h00** Département examens, concours, formations **11h00 – 12h00:** Cellule ODIN **14h00 – 16h00 :** Département ADAGE **16h00 – 16h30** Département RMAP : présentation **16h30 – 17h30** Département RMAP : exploitation de proximité des serveurs	**8h30 – 11h30 :** Département RMAP : architecture de le plate forme de communication du MAAPAR **11h30 – 12h30 :** Département RMAP : la sécurité **14h00 – 15h00:** Département RMAP : la messagerie **15h00 – 16h00:** Département RMAP : le réseau **16h00 – 16h15:** Evaluation

Annexe II

Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction Générale de l'Administration
Sous-Direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales

Bureau de la Formation Continue

Actions de formation des personnels – Demande d'inscription **2004**

Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique puis, une fois visée, au correspondant ou responsable local de formation

Cette fiche doit être faxée au 01.49.55.59.31 à l'attention de M. ARCHE Stéphane – Bureau FORMCO

Nom : Prénom : Catégorie : Grade :	Direction : Service : Adresse administrative : Téléphone : Fax : Email :
Descriptif des fonctions exercées **Motivations de la demande** Fait à le Signature de l'agent	**Renseignements sur l'action de formation** Structure organisatrice : DGA/SDDPRS/Bureau de la Formation Continue Code EPICEA : **70986** Intitulé : Formation d'accueil des nouveaux informaticiens au MAAPAR – Session de Paris Date : du 17/11/04 à 9h30 au 19/11/04 à 16h00 Lieu : MAAPAR PARIS
	Nombre d'actions suivies au cours de l'année :

Cadre réservé à l'administration

Avis du Chef de Service Favorable ❒	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)** Favorable ❒
Email du responsable local de formation :	
Défavorable ❒ Motifs de refus : Contraintes organisationnelles ❒ Inadéquation au plan de formation du service ❒ Inadéquation au plan de formation de l'agent ❒ Contraintes budgétaires ❒	
Date et signature :	Date et signature :

Annexe III

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales
Direction Générale de l'Administration
Sous-Direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales

Bureau de la Formation Continue

Actions de formation des personnels – Demande d'inscription **2004**

Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique puis, une fois visée, au correspondant ou responsable local de formation

Cette fiche doit être faxée au 01.49.55.59.31 à l'attention de M. ARCHE Stéphane – Bureau FORMCO

Nom : Prénom : Catégorie : Grade :	Direction : Service : Adresse administrative : Téléphone : Fax : Email :
Descriptif des fonctions exercées **Motivations de la demande** Fait à le Signature de l'agent	**Renseignements sur l'action de formation** Structure organisatrice : DGA/SDDPRS/Bureau de la Formation Continue Code EPICEA : **70987** Intitulé : Formation d'accueil des nouveaux informaticiens au MAAPAR – Session de Toulouse Date : du 6/12/04 à 14h00 au 8/12/04 à 16h15 Lieu : CERI TOULOUSE
	Nombre d'actions suivies au cours de l'année :

Cadre réservé à l'administration

Avis du Chef de Service Favorable ❒	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)** Favorable ❒
Email du responsable local de formation :	
Défavorable ❒ Motifs de refus : Contraintes organisationnelles ❒ Inadéquation au plan de formation du service ❒ Inadéquation au plan de formation de l'agent ❒ Contraintes budgétaires ❒	
Date et signature :	Date et signature :